L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 21 JUILLET.

FEUILLETON.

MARTIN GIL.

CHRONIQUE DU TEMPS DE PHILIPPE II.

PAR

MANOEL FERNANDEZ Y GONZALEZ.

DEUXIÈME PARTIE.

A TEL [illegible] TEL SECRÉTAIRE.

— 1579 —

XXXI

LA VALEUR DES RENSEIGNEMENTS TROUVÉS SUR PLACE.

(Suite.)

— Vous appelez la mort de cet homme un malheur? dit-il au bout de quelques instants.

— Oui, senor, un grand malheur, répondit Tribaldos tout déconcerté.

— Ainsi, vous connaissez l'importance des révélations qu'aurait pu faire cet homme?

— Moi, senor! exclama le geôlier, épouvanté du tour que prenait l'affaire... moi! je ne sais rien.... Mais une mort subite est toujours un malheur.

— Vous avez le cœur tendre, maître, fort tendre! Mais voyons.... est-il venu quelqu'un visiter le prisonnier?

— Ignorez-vous donc qu'il était au secret?

— Comment se fait-il, dit Matéo, qui était entré dans le cachot et le scrutait d'un bout à l'autre, qu'il se trouve ici des mets servis et non consommés... deux assiettes encore pleines.... et deux converts d'argent?

— Miséricorde! murmura en lui-même le geôlier.

— Et deux siéges qui révèlent la présence de deux personnes!

— C'est vrai.... c'est vrai.... mais je vous jure....

— Et un verre brisé aux pieds d'un des siéges, ajouta Vasquez, en ramassant les débris du verre dans lesquels restait par hasard un peu du liquide qu'il avait contenu et que le prêtre posa soigneusement sur la table.

Le trouble du geôlier, ses phrases entrecoupées et surtout sa pâleur, achevèrent d'éclairer Matéo Vasquez.

— Fermez ce cachot, dit-il, et venez avec moi.

Le malheureux Tribaldos ferma le cachot et suivit Matéo Vasquez, non plus avec la fierté d'un roi dans ses domaines, mais avec la confusion et la terreur d'un coupable qui prévoit une terrible sentence.

Arrivé à la porte de la chambre de torture, Matéo Vasquez la poussa, et, voyant que le geôlier reculait, comme le bœuf qu'on résiste par instinct avant d'entrer à l'abattoir, il le saisit par un bras et le força d'entrer.

La chambre de torture était une grande pièce obscure, informe, dont le plafond, soutenu par de larges pilastres, affectait une demi-teinte fantastique, à cause de la lumière.

Entre ces pilastres, il y avait des roues, des chevalets, des entraves, de petites chaudières en fer, des brodequins de torture, et cent autres instruments. Au fond, entre deux fenêtres bouchées, et sur une estrade, se voyait une table et autour d'elle des siéges sous un dais noir. Au-dessous de cette table et au pied d'un crucifix était sculpté le symbole de l'ordre de Santo Domingo.

Quelques in-folios, un énorme encrier et une sonnette se voyaient sur cette table; une sonnette infiniment plus petite et un [illegible] étaient placés sur une autre petite table de l'estrade.

Horrible décoration dont il ne reste, par bonheur, que le souvenir traditionnel, et tels qu'ils pouvaient décrire, à cette époque, les inquisiteurs et les bourreaux.

Le coupable qui entrait dans cette fatale chambre n'en sortait que pour entrer dans la tombe.

Deux hommes déguenillés, à l'aspect stupide et féroce, s'occupaient en ce moment à préparer la roue.

— Ils nous ont prévenus, dit Vasquez en montrant au geôlier.... ils nous épargnent l'ordre.

— En quoi! senor, exclama le geôlier épouvanté, s'agit-il donc de la torture?

— Oh! mon bon homme, dit Vasquez à ces hommes, sans répondre à Tribaldos, va-t'en chercher le sous-geôlier!

L'homme se leva et sortit.

— Vous dites donc, senor Tribaldos, que personne autre que vous n'est entré dans le cachot de Nicodemus Levi depuis que le prisonnier y a été renfermé, dit Matéo Vasquez en s'asseyant près de la petite table. Qu'on se prépare à écrire.

— Non, senor, répondit le geôlier.

Le prêtre écrivit un long préambule, décliné de l'interrogatoire.

— Comment expliquez-vous la mort de cet homme?

— Ce fut sans doute une mort subite.

— Fort bien, maître; vous ne voulez rien dire. Nous trouverons peut-être les moyens de vous faire parler.

En ce moment, le sous-geôlier entr'ouvrit la porte.

— Que désirez-vous de moi, senor? dit-il en s'avançant.

— Prenez les clefs et le poignard que maître Tribaldos porte à sa ceinture.

Le nouveau venu, avec une obéissance passive et brutale, dépouilla de ces objets celui qui, un moment auparavant, était son supérieur.

— De ce moment et jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement, vous êtes geôlier en chef des prisons du Saint-Office, maître Mendana.

Un vif étonnement se peignit sur la dure figure du sous-geôlier.

— Et d'ordre du roi, vous garderez prisonnier au secret maître Tribaldos.

— Mais je suis innocent, senor, dit le geôlier.

— Voici ce qui le prouvera, répondit Vasquez en désignant la roue.

— La question! exclama l'infortuné.... le supplice de la roue! oh! vous ne ferez pas cela, senor; je suis père de cinq petits enfants!... Je ne suis pas coupable.... ayez pitié de moi! ne faites pas de mes enfants des orphelins, de ma femme une veuve!

— Maître Mendana, continua Vasquez, faites que le médecin du Saint-Office vienne à l'instant; conduisez-le au numéro 15, qu'il vérifie à quelle maladie a succombé le prisonnier qui s'y trouvait, et qu'il examine avec soin certaine liqueur restée au fond d'un verre cassé et les mets déposés sur une table dans le susdit cachot. Eh! là-bas, dit-il ensuite aux deux hommes qui préparaient la roue, vous êtes deux bourreaux de la torture, n'est-ce pas?

— Oui, senor, répondit l'un de ces hommes d'une voix rauque.

— Eh bien! retirez-vous dans l'antichambre, mais ne vous éloignez pas, j'aurai peut-être besoin de vous.

Alors Matéo Vasquez s'approcha du geôlier.

— Tout ce que j'ai vu, tout ce que j'ai deviné, lui dit-il, fait peser sur vous les charges les plus graves: on avait confié à votre probité, à votre honneur, un coupable de grande importance: le sort, la vie, le salut de bien des gens dépendait peut-être des révélations de cet homme... et l'on s'est servi de vous pour commettre un indigne attentat sur sa personne.

Après ce préambule, Vasquez fit prêter à Tribaldos le serment habituel et commença l'interrogatoire:

— Qui a visité le coupable dans la prison?

— Moi.

— Et personne autre?

— Personne.

— Qui a introduit dans le cachot les vivres et les liqueurs?

— Moi.... mais si les mets et les liqueurs renfermaient quelque chose de nuisible, je n'en suis pas coupable.

— Comment?

— Le prisonnier a peut-être bien voulu s'empoisonner.

— D'où venaient ces vivres?

— De l'hôtellerie de San-Bruno.

— Et les couverts d'argent?... Il n'y en a pas dans une hôtellerie?

— Je les ai empruntés au senor Juan Escobedo, qui, comme vous le savez, demeure auprès du Saint-Office, et il est l'un de ses familiers.

— Ah! c'est le senor Escobedo qui vous a prêté les couverts?

— Oui, senor.

— Diable! diable! pensa en lui-même Matéo; allons doucement et ne nous blessons pas avec nos propres armes.... Et vous vous obstinez à nier une personne soit entrée dans le cachot? poursuivit-il à haute voix.

— J'ai dit la vérité.

— Eh bien! si vous succombez à la torture, que votre mort retombe sur vous! dit Vasquez, en agitant la sonnette.

Les deux bourreaux rentrèrent, du pas lent dont ils s'étaient éloignés.

— D'ordre du roi, notre maître, dit Vasquez, en désignant Tribaldos, mettez cet homme à la roue.

Le pauvre diable crut qu'il ne s'agissait que de mettre sa fidélité à l'épreuve par la terreur; il se laissa saisir et attacher à la roue, et quand il fut dans cette position, Vasquez, après avoir fait le signe de la croix, interrogea de nouveau l'accusé.

Maître Tribaldos persista à nier.

— Un quart de tour, dit Matéo Vasquez aux bourreaux.

Ceux-ci mirent en mouvement la machine; un cri de douleur sortit de la poitrine de la victime.

— Descendez-moi! descendez-moi! s'écria-t-il, j'avouerai tout.

Matéo Vasquez fit signe aux bourreaux, qui arrêtèrent la roue, dégagèrent Tribaldos et se retirèrent.

— Soyez bref, dit le prêtre; que savez-vous de la mort de cet homme?

— Tout ce que je sais, c'est que cet homme a été exécuté d'ordre du roi.

— Qui vous l'a dit?

— L'exécuteur lui-même.

— Le connaissez-vous?

— Non.... je sais seulement que c'est une femme jeune et belle.

— Une femme! et comment a-t-elle pénétré ici?

— Sur un ordre de l'illustre grand inquisiteur.

— C'est ce que je pensais, se dit Vasquez.... Lui seul, Antonio Perez!

Et tout haut:

— Connaissez-vous la princesse d'Eboli? demanda-t-il impérieusement.

— Non, senor.

— Si vous voyiez la femme qui est venue ce soir, la reconnaîtriez-vous?

— Certainement.

— Combien de temps cette femme est-elle restée avec le prisonnier?

— Près d'une heure.

— Cuerpo de Dios! pensa Matéo Vasquez, une jolie femme, un empoisonnement.... Juan de Escobedo, les questions de l'interrogatoire du roi.... Voilà de quoi rendre fou le plus sage! Si vos réponses ne me satisfont pas entièrement, dit-il enfin, elles m'ouvrent la route.... et si, dès le principe vous aviez été véridique, je n'aurais pas eu le chagrin de recourir à la torture.... Vous resterez détenu jusqu'à ce qu'il me plaise. Je ferai part au roi de cet événement.... et surtout je vous recommande le secret.

— Que je garderai religieusement senor.

— Comment vous trouvez-vous?

— Un peu endolori.

— Mais vous pouvez marcher?

— Oui, senor.

— Eh bien! guidez-moi au cachot en question. [illegible] le médecin [illegible] chevalets [illegible] inspection [illegible] des [illegible] l'anatomie [illegible].

— Eh bien! [illegible] qu'en dites-vous? lui demanda Matéo Vasquez.

— Que ce [illegible] lui, [illegible] poison [illegible] son existé dans ce fragment de verre.

Matéo Vasquez fit fermer le cachot, donna quelques ordres au sous-geôlier, s'assura de la discrétion du médecin par d'effrayantes menaces, et quitta le Saint-Office [illegible] chemin d'une intrigue d'où, selon lui, devait résulter la chute immédiate de l'odieux favori du roi.

(Continuer.)

LE NŒUD GORDIEN TRANCHÉ.—Le nœud gordien est tranché, car la machine à coudre de Wilcox et Gibbs si longtemps désirée, a enfin fait son apparition. C'est une des grandes conquêtes du siècle.

[illegible] Dépôt [illegible] pour la vente de [illegible] quiconque peut [illegible] une moitié [illegible] et peut apprendre, [illegible] 5 ou 6 heures, à se servir de la machine à coudre de Wilcox & Gibbs. C'est [illegible] un modèle de beauté et de simplicité. A vendre par [illegible] et 118 Canal.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 20 juillet 1870.

Les nouvelles de guerre rendent le marché monétaire de plus en plus difficile, et on ne semble guère disposé à prêter, même à des taux extrêmes. Les bons billets, accompagnés de garanties collatérales de premier ordre, ne peuvent se faire au-dessous de 1 1/2 à 3 pour cent par mois. Les papiers hypothécaires sont cotés à 9 1/2 à 10 1/2 pour le No 1 et 11 à 14 le No 2.

L'or a ouvert à 120 1/2 à 121 contre 121 7/8 à New-York et, après avoir touché 123, a fermé à 121 1/2 à 122 contre 122 5/8 à New-York. Les transactions embrassent $10,000 à 122 3/4, $5,000 et 5,000 à 121, à $10,000 à 121 1/4, $10,000, $25,000, $12,000 et $20,000 à 122, $4,000 à 122 à 122 3/4, $5,000 à 122 1/8, $10,000 et $15,000 à 122 1/4, $6,000 à 122 1/2, $5,000 à 122 3/4, $5,000 à 123.—On n'a pas annoncé de ventes d'argent.

Le change étranger a considérablement varié, et, à la clôture, les cours étaient un peu au-dessous de ceux d'hier. Il ne s'est vendu que 15,000 livres, dont 6000 connaissement à 131 3/4 à 133 1/4, 4000 dito à 131 5/8, 15,000 livres à 131 7/8, 1000 clear No 1 à 132 1/2, 3000 de banque à 135 à 135 1/2. Nous cotons, nominalement: sterling 134 à 134 1/2; change de commerce, 132 1/2 à 133; change de banque sur France, 4.23 3/4.

Le change américain a fléchi, mais les banques ont encore tiré sur New-York à 3/8 de prime. Les ventes sont: $30,600, $40,000, $15,000 en change de commerce, $10,000 de banquiers à vue sur New-York à 1/8 de prime, $25,000 en change de commerce à 1/4.

5 actions des Abattoirs se sont vendues à $30. 20 de la Banque de la Nlle-Orléans à des conditions particulières; 200 de la Compagnie de Levée à $ 87 1/2, 200 ditto au même prix, 100, 50 et 100 à $4 75, 100 et 100 à $4 50; 30 de la Loterie de la Louisiane à $73 50.

$1,000 de nouveaux mandats de l'Etat se sont vendus à 75 cts et $650 à 70 cts; $2,000 de [illegible] à [illegible]. Les courtiers ont [illegible] les mandats de l'Etat à 75 à 77 les nouveaux et 98 1/2 à 99 les métropolitains; ils ont vendu les premiers à 80 et les seconds 99 1/2.

Aucune vente de billets de la ville n'a été annoncée. Les courtiers ont acheté et vendu aux prix antérieurs. Les fortes sommes peuvent être cotées à 10 pour cent d'escompte.

Bureau d'Espèces et de Change de Bruno & Warner, No. 146, rue Gravier, près St-Charles.

Or étranger.	Valeur en or des E.-U.
Souverains Victoria	$4 82
Do vieux	4 80
Billets de la Banque d'Angleterre	4 81
Pièces de 20 francs	3 81
Billets de la Banque de France en francs	19
X Thaler	7 80
X Thaler prussien	7 75
X Guilders Holl	3 85
Kronen	6 25
Ducats	2 00
Doublons d'Espagne	16 00
Do patriotes	15 35
Argent étranger.	
Argent anglais	23
Do français	18
Piastres mexicaines	
Do espagnoles	1 01
Couronnes françaises	1 00
Do allemandes	1 02
Thaler	66
Thaler prussien—papier	66
Guilders	38
Spezie	1 02
Argent espagnol, par once	1 02

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.

Mercredi soir, 20 juillet 1870.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 1400 balles, prises à peu près aux cotes réduites d'hier, et nous les répétons comme suit: ordinary 11 1/4 à 12 1/4, good ordinary 15 à 15 1/4, low middling 16 1/4 à 16 3/4, middling 17 à 17 1/4 et strict middling 17 3/4 à 18 c.

Le marché a ouvert sans donner aucun indice qui put faire compter sur un mouvement plus fort que celui d'hier, mais, plus tard dans la journée, plusieurs acheteurs se sont avancés et ont pris le montant noté plus haut, en partie pour la Grande Bretagne, mais en presque totalité pour le Nord à peu près aux prix d'hier. Le good ordinary est vendu à 15 1/4 c, le strict à 15 3/4 c, le middling à 17 c et le good middling 17 3/4 c. Les télégrammes de New-York, cotant le middling Orleans à 20 3/4 c contre 20 1/4 c demandés hier et 20 1/4 c le jour avant, ont bonifié les dispositions avant la clôture et donné un ton plus fort au marché. Des dépêches privées de Liverpool, ont coté l'Orleans middling, sur les lieux à 8 3/4 d, mais les télégrammes publiés de 11 h 15 m ont fait le grande en question plus ferme à 9 1/4 d, tout en mentionnant des ventes qui en ont formé un montant de 800 balles. La grande disparité qui règne entre ces chiffres indique une grande fluctuation.

ÉTAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1869, bal		770
Arriv. dep. le dern. état	102	
Arrivé précédemm	1190506	1200170
		1146418
balles sup. Jorm. d'chant. &c,	5662	
Expédié aujourd'hui	1040	
Expédié précédemment	1145328	1146418
Stock en mains et à bord		54522

SUCRE ET MÉLASSE.—Il n'est pas arrivé de sucre de la Louisiane. La demande est bonne et les approvisionnemens de sucre rares et 40 boucauts de sucre se sont vendus de premières mains. Fair coté à 11 1/4 c pour le sucre fair de la Louisiane, 12 c pour le fully fair, 12 3/4 à 12 3/4 c pour le prime, 12 3/4 à 13 pour le jaune clarifié et 13 1/4 c pour le blanc. La mélasse fermentée sur plantation est cotée à 50 c le gallon, la recuite des raffineries de la ville 50 à 70 à 75 cts, sirop $1. Le sucre de Cube est coté à 9 1/4 à 12 1/4 c pour le raffiné ou clarifié. Pas de mouvement dans la mélasse de Cube.

ARRIVAGES DE L'OUEST.—Il n'y a pas eu d'arrivages de l'Ouest depuis notre dernier rapport.

FARINE.—Le marché a été ferme aujourd'hui aux prix d'hier bien que la demande n'ait pas été très active. Hier—mais on ne l'avait pas rapporté—50, 100 et 443 barils de triple extra vendus à $6 25 le baril. Aujourd'hui, les ventes ont embrassé 3000 barils dont 100 de sain à $4 25, 50 de superfine à $5 75, 50 do à $5 87 1/2, 300 de double extra à $6 40, 80 de triple extra à $6 50, 30 do à $6 72 1/2, 100 d'extra de choix à $6 87 1/2, 50 de triple extra à $6 75, 50 et 50 d'extra de choix à $7 50, 800 do à $7 90 et 50 de à $7 55 le baril.

MAIS.—La demande est bonne et les approvisionnemens de l'article étant faibles les prix en sont plus fermes et ont une tendance à la hausse. Hier—mais on ne l'avait pas rapporté—5000 sacs de mélangé vendus à $1 et 2160 de blanc à $1 15 le boisseau. Aujourd'hui vente de 2500 sacs dont 800 de mélangé à $05, 130 et 200 de jaune à $1 10, 200 de blanc mélangé à $1 12 1/2, 500 de blanc à $1 15, 100 do à $1 17 1/2 le boisseau.

AVOINE.—Faute de recettes et vu la rareté de l'article au débarcadère, les prix en ont haussé. Ventes, aujourd'hui d'environ 1200 sacs dont 200 et 226 de St Louis à 43 c, 100 et 138 de Galena à 66 c 100 et 200 do à 67 c le boisseau.

FOIN.—L'approvisionnement de foin est faible et l'article en demande à des prix pleins. L'ordinaire de l'Ouest se vend au débarcadère à $22, fair $24, prime $25, choix $26 le tonneau.

PORC.—Hier—mais on ne l'avait pas rapporté—200 barils de mess full weight se sont vendus à $31 50 le baril. Aujourd'hui le marché est plus ferme et les détenteurs demandent $32 à 32 50 le baril de mess à prendre en gros. Le détail se fait à $32 50 le baril.

VIANDE SALÉE A SEC.—10 barriques d'épaules vendues à 13 1/4 c la livre.

GRAISSE.—Le saindoux a été plus ferme aujourd'hui. Il s'en est vendu 10 tierçons de raffiné à 1 1/4 c. L'article en tierçons est coté à 17 1/4 c, en barillet 18 3/4 à 19 c.

BACON.—Les détenteurs sont encore bien plus fermes dans leurs vues aujourd'hui et ils demandent actuellement le prix élevé de 15 1/4 à 16 c pour les épaules, 18 3/4 à 19 c pour les cotés clear ribbed, 19 1/4 à 20 c pour les cotés désossés et 26 c pour les jambons curés au sucre et obtiennent facilement ce prix dans le détail et par le placement.

BREAKFAST BACON.—L'article de l'Ouest se vend à 17 1/4 à 18 et du Nord 18 3/4 à 19 c.

RIZ.—Il y a à peine du riz de la Louisiane sur le marché, mais la demande de l'article est peu active et les prix en sont faciles. Nous cotons la qualité de choix, 10 c la livre 9 à 9 1/4 c pour le prime, 8 1/4 à 9 cts pour l'ordinaire, 8 cts pour l'inférieur.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 21 juillet 1870.

Arrivé hier—395 bœufs du Texas, 87 veaux et veaux d'un an, 192 moutons.

Vendu—395 bœufs du Texas, 377 veaux et veaux d'un an, 12 cochons, 65 moutons.

A vendre—94 bœufs du Texas, 122 veaux et veaux d'un an, 33 cochons, 469 moutons.

[illegible: table of prices — Bœufs du Texas, Cochons, Moutons, Vaches à lait, Veaux, Chèvres]

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'Abeille,
Jeudi matin, 21 juillet 1870.

La journée a été belle hier, grâce à une bonne brise du Sud.

L'activité se ralentit de jour en jour sur la Levée, et s'explique par la baisse continue du fleuve, qui était, hier, dans l'après-midi, à 11 pieds au-dessous de la marque de 1862.

Sont arrivés: le Hunter, de la côte d'en bas, et le Grand Era, de Vicksburg.

Sont partis—le Myrtle, pour la côte d'en bas; le St-John, pour Baton-Rouge; l'Entreprise, [illegible] Rouge; le Tahlequah, pour la Rivière Ouachita; le Wild-Wagoner, [illegible].

Parmi les départs réguliers, d'aujourd'hui, nous signalerons le Hunter, capitaine A. F. Jeanfreau, assisté de M. J. Taylor; le Hunter fait deux voyages par semaine jusqu'à la quarantaine, partant de la Nlle-Orléans tous les jeudis et lundis matin à 10 heures.

Parmi les départs de demain, nous désignerons le Bart Able et le Henry Tête, pour Bayou Sara.

TABACS.

FABRIQUE DE TABAC
A LA VAPEUR.

J. P. SARRAZIN,

Nos 91 et 93 de la rue de Chartres, coin Conti.

(Succursale No 65 de la rue Poydras, encoignure Tchoupitoulas.)

Importateur de Pipes et de tous les articles de Fumeurs.

LE soussigné offre aux marchands de la campagne l'assortiment le plus complet qui se puisse trouver dans son genre de commerce, à la Nouvelle-Orléans, comprenant:

Pipes écume de mer, Boîtes à allumettes, do imitation, Poches à tabac, do racine de Bruyère, Tuyaux en bois de cerisier, do caoutchouc, do ditos charbon, do en caoutchouc, etc, do bois de rose, do en ambre, etc.

Pipes en terre, toute espèce.

TABACS A FUMER:

Maryland, Reliance, Rough and Ready, Virginia, Gambrinus, Game Cock, Perique, Industrie, Club, Vélocipède et Right Power du Maryland, qu'on ne doit pas confondre avec le Right Power de Gail & Ax, de Baltimore.

TABACS A PRISER:

Virginie demi-gros; du Perique; Macouba de rose &c.

EGALEMENT—Un grand stock de tabacs à chiquer en plugs; coupé fin, dans des feuilles de ferblanc, et coupé fin, naturel, en barillets de 10, 20, 40 et 60 livres; et pas moins d'UN MILLION DE CIGARES de toutes les qualités et marques. Prix très modérés.

22 oct [illegible] J. P. SARRAZIN.

TABAC

SOUS TOUTES LES FORMES.
USINE A VAPEUR.

L. MOULOR, 82, rue de la Vieille-Levée, angle de la rue Bienville, informe sa nombreuse clientèle et le public en général que, comme par le passé, sa manufacture à vapeur produit les tabacs sous toutes les formes: TABAC à fumer, TABAC à priser, TABAC à chiquer, TABAC Périque, &c. &c.

Constamment en main: UN MILLION DE CIGARES assortis.

Importation constante d'un grand stock d'ARTICLES pour fumeurs: Pipes, Porte-cigares, Briquets, Mèches, &c., &c.

Gros, Demi-Gros et Détail—

Conditions avantageuses aux marchands de la ville et de la campagne. 31 oct—1 an

BOIS DE CONSTRUCTION.

GEORGE MERZ,

MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,

Au coin des rues Toulouse et Robertson, VIEUX BASSIN.

DU Bois préparé et brut, des Châssis, des Jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19 juillet—1 an

La célèbre nouvelle Machine à Coudre de Singer, pour les familles.

Le succès est la meilleure preuve de supériorité.

PLUS de trente-un mille de ces machines ont été vendues du 1er janvier au 1er juillet 1869. Ce nombre excède celui qu'ont vendu toutes les autres Compagnies de machines à coudre.

Si chaque machine ne satisfait pas l'acheteur, la maison en remboursera le prix d'achat.

WM. E. COOPER & CO.,
Au No 7 de la rue du Camp, Nlle-Orléans.
mars—6m

Les Sirops de Fruits

MIS EN BOUTEILLES, ET PRÉPARÉS PAR

G. W. DUNBAR & Son,

Ont encore remporté le premier prix pour leurs qualités supérieures et leur pureté. Ils sont mis en bouteilles préparés à la fabrique, Nos 10, 12 et 14 de la rue St-Louis et

ASSORTIS D'APRÈS LES COMMANDES.

—Egalement—

Sirops limon, framboises et autres sirops, mis en demi-bouteilles pour le commerce, à des prix réduits. 8 mai—3 m

Glycerole d'Amandes.

CETTE précieuse préparation enlève les boutons, les rousseurs, les taches de coup de soleil [illegible], et donne une teinte de satin. Ce n'est pas un mélange vulgaire de poudre, de pâte ou de blanc: les principaux ingrédients en sont la glycérine et les amandes douces qui ne sauraient nuire à la peau la plus tendre. Il n'y a rien de meilleur pour faire cesser la démangeaison des échauboulures. Les premiers médecins la recommandent. Le glycerole d'amandes met la peau à l'abri des maladies de la peau et embellit le teint. Prix, 75 cents la bouteille.

Préparé seulement par J. FREDERICKS, Chimiste.

A vendre dans toutes les pharmacies.
Dépôt général chez
FREDERICKSON & HARTE,
30mai—3m Au No 139 de la rue du Canal.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma bière et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres, à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey & Co. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour. 2juillet—1an

Feutre d'Irlande à Toits.

Contracteurs pour le Feutre à Toits, à l'Exposition Internationale de Paris, en 1867.

Dates des patentes—24 octobre 1868 et 17 mai 1870.

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS,
(Non Inflammable)

DE D. ANDERSON & SON,

Seuls fabricants et propriétaires des patentes.

FABRICANTS de feutre à toits, feutre à navires, feutre isolateur, feutre à crin, &c., &c.—Fabrique de feutre, de Lagan, à Belfast, et Nos 23 et 27, Billiter street, London.

Cette nouvelle préparation est enduite, en peut la poser sur le toit de suite. L'application en est facile et il se passe beaucoup de temps avant que les réparations deviennent nécessaires. Elle est plus durable que certaines ardoises et remplace avantageusement le fer et le zinc. Elle a une surface sablonneuse qui la met à l'épreuve du feu. Le soleil ne la fait pas fondre. Sa beauté et la facilité avec laquelle on la pose l'a fait préférer dans les Indes et les autres colonies, à toutes les préparations de ce genre. N'étant pas lourde et se transportant aisément, elle est précieuse pour les fermiers qui habitent des districts éloignés. Elle ne peut servir usage momentanément, on peut l'enlever puis la poser sur autre construction. Elle remplace l'asphalte ordinaire sur les terrasses, les planchers de bureaux, &c. Elle prévient l'humidité, chasse la vermine et égalise la température. Sa largeur est de trente-deux pouces et elle est en rouleaux de vingt-cinq yardes.

A vendre par
J. G. LINGHAM & Co, agents,
7juillet—1an. Au No 7 de la rue Carondelet.

Machine à Coudre de GROVER & BAKER.

1870.

Quatrième Foire de la Louisiane et Première Foire du Texas, tenue à Houston,

Premier prix, comme la meilleure Machine pour familles.

Bureaux: 182, rue du Canal. 21 mai—3m

JULIUS LOEFFLER,

(Successeur de CHARLES LOEFFLER.)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,

ET FABRICANT

D'Installations de Gaz, etc.—Dépôt de la manufacture de Tucker,

CANDELABRES, &C., EN FER FONDU.

No. 128, rue de Chartres, ent. St. Louis et Toulouse
28 aout—1 an Nouvelle-Orléans.

MIRAMON & Cie.,

99 & 101 rue de Chartres,
MARCHANDS DE MEUBLES,

EBENISTES ET TAPISSIERS. Achat, échange et réparation de meubles, draperies et housses pour meubles en tous genres. Fabriquent les sommiers à $20 et $25.

On fait les déménagements.
On prend des meubles en magasinage.
17juin—1an

C. H. MILLER & CO.

CONFISEURS EN GROS,

Fabricants de Candy à la vapeur et de Sirops de toutes sortes,

Importateurs d'ornements français, d'essences, de fruits, de pièces d'artifice, etc.

Seuls agents des célèbres
VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE,
No 34 Nlle-Levée,
27 avril—1 an Coin Allée de Natchez.

MAURY & CO.,

GALLIER COURT, Nouvelle-Orléans.

Agents de Navires, Agent de Passagers pour la ligne de steamers entre le Sud et Hambourg, et Agents d'Immigration.

COMPLÈTENT en ce moment leurs arrangements pour le transport de travailleurs étrangers dont le Sud a si grand besoin. Ils sollicitent des entrevues et des correspondances avec les planteurs et ceux qui possèdent des terres.
4 sept—1an VC

FONDERIE DE LEEDS

(ÉTABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre; des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grilles; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.
14 sept—1an LEEDS & CO

ENTREPOT DE RIZ,

A la Nouvelle-Orléans.

A. MAUREAU,

43..........Rue Peters..........43

ENTRE LES RUES

DOUANE ET BIENVILLE.

TOUJOURS en magasin, un GRAND STOCK DE RIZ.

Ordres promptement remplis.
12fév—1an

Entrepôt de Tapis.

E. C. PALMER & Co.,

Aux Nos 93, 95 et 97 de la rue du Camp,

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

NOUS venons de recevoir, dans le courant de cette semaine [illegible] grand [illegible] de nouveaux articles reçus directement de Liverpool par le "Castilia" et le "Sorrento." Tapis [illegible] EN GROS, et EN DÉTAIL, [illegible] COMPARAISON.

TAPIS—Axminster, Velours, Bruxelles, Trois Fils, Ingrain, Laine, Hollande, Vénitiens, Chanvre, etc. DEVANTS DE CHEMINÉES, [illegible] TOILES CIRÉES, de toutes les grandeurs et qualités, [illegible] NATTES—Chine, Coco, Belgique, [illegible] Stores, Rideaux, articles de tapissiers, linge de table, nappes, dessous de tables, etc., etc. [illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible] le 17 août 1868.

CHAS. T. HOWARD..........Président

Loterie de Numéros Simples.

20,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - - $50,000

CLASSE K.

Tirage, le SAMEDI, 6 août 1870, à la Nlle-Orléans.
HOWARD, SIMMONS & Co..........Contracteurs

—PLAN—

20,000 billets—Prix du billet: $20 seulement

[illegible: list of prizes]

Billets entiers: $20—coupons en proportion.

Lots payables en plein, sans déduction.

Les ordres doivent être adressés à

CHAS. T. HOWARD, Président,
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre. 26mars—

Dépôt du Moulin "Eagle"

à égrener le coton et Dépôt de Machines,

—DE—

Wm L. CUSHING,

Au coin des rues St-Charles et Union, près l'Hôtel St-Charles.

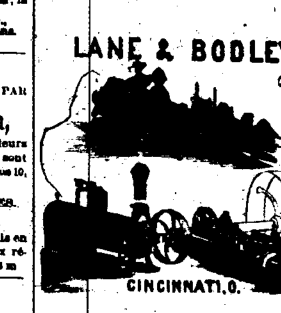

DÉPOT DE MACHINES DU SUD

DE LANE & BODLEY,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union,

L'AGENCE du Sud de ces célèbres moulins à scie et machines de LANE & BODLEY, de Cincinnati, est au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, magasin de W. L. CUSHING qui en a un grand stock qu'il offre aux prix de fabrique. Ces prix sont bien au-dessous de ceux de tout autre établissement, et la maison est décidée à envoyer sur le marché du Sud que des machines de premier ordre et garanties.

MACHINES, BOUILLOIRES, MOULINS A SCIE, MACHINES A LATTES ET A BARDEAUX, POULIES, MACHINES A ROUES, POMPES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS ET TOUTE ESPÈCE DE MACHINES FABRIQUÉES PAR LANE & BODLEY, DE CINCINNATI.

Pour les circulaires donnant des détails complets, s'adresser à W. L. CUSHING,
au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans.

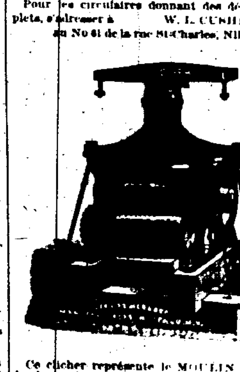

Ce cliché représente le MOULIN A SUCRE le plus puissant qui ait jamais été fait et qui a écrasé la première de hickory à la dernière Foire. Les petits planteurs sont invités à faire demander des circulaires. Nous avons des moulins qui font de 1 à 12 boucauts par jour.

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

Le soussigné est le seul agent de la Compagnie des MOULINS "EAGLE" à égrener le coton,

PRESSE A COTON, A MAINS, PORTATIVE,
PRESSE INGERSOLL A COTON,
PRESSE A COTON, PERFECTIONNÉE, DE NOYES,
PRESSE A COTON ALBERTSON,
PRESSEUR PATENTÉ DE NOYES,
PRESSE A COTON, PATENTÉE, DE HARTVIS A COTON, NEWELL, AMÉLIORÉE, DE STEDMAN,
MOULINS A MAIS, QUEEN OF THE SOUTH, DE STRAUB,
MACHINES A FAUCHER, DE WALTER A WOOD,
Moulins à sucre Prize, Samson, Vulcans, Hercule, Favorite, Leviathan, Mammouth et Plantation, de G. L. Squire & Bro.
EVAPORATEURS AMÉRICAINS,
MOULINS EAGLE A SUCRE,
MOULINS A SUCRE, SOUTHERN, de Louisville.
EVAPORATEURS DE SCANTLIN,
LES BOUILLOIRES, MACHINES ET BOUILLOIRES PORTATIVES, des fonderies d'Ames.
MACHINES A DESSÉCHER, perfectionnées, de Stedman & Co.
MACHINES à barils et à douves de Stedman & Co.
LES CÉLÈBRES SCIES à dents insérées, de R. Hoe & Co.
MANOMETRES (Steam Gauge) d'Utica.
MOULINS A MAIS, Nonpareil, patentés, de Sedgerer.
MACHINES A COUDRE, de Florence.
MACHINES A BATTRE, de Joe & Shoemaker, qui ont obtenu la médaille d'or.
MACHINES A BARDEAUX et à douves, de Fuller & Ford.

Toutes ces machines sont reçues en consignation et se vendent, pour le compte des fabricants.

A leur plus bas prix.

Cet établissement ne fait que des machines de premier ordre qu'ils garantissent sous tous les rapports.

WILLIAM L. CUSHING,
Au No. 61 de la rue St Charles, coin Union,
à six portes au sud de l'hôtel St. Charles.

MACHINES "EAGLE", perfectionnés, à égrener le coton.

La grande demande de l'année dernière a épuisé le stock, et plus de deux cents clients n'ont pu être servis.

La Compagnie, afin de prévenir les désappointements, a augmenté le nombre de ses ouvriers et aura toujours un grand nombre de ces machines à son dépôt de la Nlle-Orléans. Les planteurs peuvent être assurés que toutes leurs commandes seront remplies en s'adressant à W. L. CUSHING, No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Le prix est fixé, pour la saison de 1870, à $5 la scie.

La meilleure machine à coudre du monde.

La machine à coudre de Florence est la meilleure qui ait jamais été faite. Tous les acheteurs en sont charmés. Elle a remporté le premier prix à Paris.

C'est la seule qui fasse quatre points distincts. Elle fait le même point que la machine de Wheeler & Wilson et quatre autres. Elle n'a pas de ressorts qui se dérangent. On a vendu 21,000 de ces machines, l'année dernière, en France. Venez les voir. C'est la seule machine de premier ordre qui se vende dans le quartier français de la Nlle-Orléans.

Dépôt, pour la vente en gros, au No 61 de la rue St-Charles. W. L. CUSHING, agent.

On demande des agents dans tout le Sud.

VIS NEWELL, A COTON, DE STEDMAN.

Ce sont les meilleures pour les grands planteurs. Elles durent toute la vie d'un homme et on en a toujours été satisfait. Les prix en sont réduits de beaucoup. La Foire leur a décerné le premier prix. On demande des agents.

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles, Nlle-Orléans.

PRESSE A COTON "EAGLE" D'INGERSOLL.

Inventées par le Gen. P. C. INGERSOLL, inventeur de la Presse à Coton. Notre Foire d'Etat lui a décerné le premier prix. Pour les circulaires, s'adresser à

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles, Nlle-Orléans.

PRESSES A COTON D'INGERSOLL.

On en a réduit les prix, car il y en a plus de 4,000 employées dans le pays, et on est sûr qu'elles réussissent. A vendre par

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles, coin Union.

MACHINES ET BOUILLOIRES DE LANE & BODLEY.

Machines à Vapeur et Moulins à scies, de toutes les grandeurs, à l'Agence du Sud de
LANE & BODLEY,
No 61 de la rue St. Charles.
W. L. CUSHING,
Seul agent de Lane & Bodley.

MACHINES DE LANE & BODLEY A TRAVAILLER LE BOIS.

Machines de toute espèce, à l'agence du Sud, de Lane & Bodley, No 61 de la rue St Charles.
W. L. CUSHING,
Seul agent de Lane & Bodley.

MACHINES DE LANE & BODLEY, AU PRIX DE CINCINNATI.

Les prix de toutes les machines de cette fabrique seront les mêmes à la Nlle-Orléans qu'à Cincinnati—en y ajoutant le coût du fret et de l'assurance.

W. L. CUSHING,
Seul agent de Lane & Bodley,
26 juin— Au No 61 de rue St-Charles.

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.

[illegible] GNEAU & CO.,
COMMISSION MERCHANTS,
Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c.,
[illegible] STREET [illegible]

INSTITUTIONS.

[illegible] à côté de l'Eglise [illegible]

L'ÉCOLE [illegible] TUILLET, [illegible] sous la direction immédiate du Rév. F. Mittelbronn, curé de l'Eglise Ste-Rose de Lima.

Les enfants des deux sexes et de tout âge y sont admis et reçoivent une éducation complète en français et en anglais. Le français, l'anglais, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, etc., etc., y seront enseignés par d'habiles professeurs.

Le Rév. F. Mittelbronn se fera un devoir de donner aux enfants des instructions religieuses proportionnées à leur âge. 13juin—1m

Institution de Jeunes Demoiselles

sous la direction de

Mme FORTIER,

Ancienne Institution DAQUIN.

389..........CHEMIN DU BAYOU..........389

Près Claiborne.

26 mai—1an

Université de l'Etat de la Louisiane,

(Autrefois Séminaire de l'Etat de la Louisiane)

BATON ROUGE, LOUISIANE.

FONDÉE ET SOUTENUE PAR L'ETAT

Neuvième Session.

MAINTENANT en progrès, fermera le dernier mercredi de juin 1870. La prochaine session ouvrira le premier lundi de septembre et continuera pendant dix mois.

Le Bureau Académique

Se compose de professeurs de haut mérite dans chacune des branches de la Science et de la Littérature, telles qu'elles sont enseignées dans les principaux Collèges ou Universités.

Cours des Études,

Comprenant un département académique et préparatoire, y compris un cours de Littérature ou Scientifique au choix; d'une école spéciale de Génie et de Commerce.

Librairie, Appareils et Cabinets.

Bien choisis et de valeur. Les Cabinets de Minéralogie, de Géologie, les plus grands et les plus complets du Sud, renfermant les fameuses collections du Col. Wailes, du Mississippi, et les Cabinets de Topographie, de Géologie et d'Histoire Botanique de la Louisiane.

Admission

Est accordée aux Cadets n'ayant pas moins de quinze ans, et sachant l'Arithmétique, la Grammaire Anglaise et la Géographie.

Dépenses

Pour tout excepté le linge, pour dix mois, $350 payable d'avance, le 1er Octobre, le 1er Février, ou par une traite à vue de 90 jours à 8 pour cent. Les payements peuvent être faits par la Banque du Canal ou des Citoyens.

On reçoit les Cadets pendant la session, mais les dépenses ne sont comptées qu'à partir de la date de leur entrée.

Discipline.

Militaire avec exercice tous les jours. Une batterie de quatre canons leur permet d'apprendre aussi facilement l'artillerie. Uniforme des Cadets; habillement gris, que l'on peut se procurer à l'Institution moyennant $25 par habillement.

Pour plus d'information, s'adresser à
D. F. BOYD, Surintendant,
1er mai 1870 Baton Rouge, La.

Office de l'Université, à la Nouvelle-Orléans, chez Warbrick & Co. 39 rue du Camp.

Jusqu'à l'entière reconstruction du Collège, dernièrement détruit par le feu, près d'Alexandrie, l'institution est temporairement située à Baton Rouge, à l'Asile des Sourds et Muets. Localité très saine et spacieuse pour un grand nombre d'élèves. Le nombre durant la dernière session était de 175. 17 mai—1an

Médicaments.

Remèdes du Dr Richau

N'employez que ces remèdes et vous ferez une économie de temps et d'argent; vous conserverez la santé.

$1,000 de récompense à quiconque constatera un insuccès dans un cas quelconque.

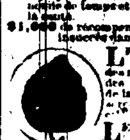

LE BAUME No 1 DU Dr. RICHAU guérit des ulcères, des maux de gorge et de bouche, des maux d'yeux, des maladies de la peau et du cuir chevelu, des [illegible], etc. Il [illegible], le vice du sang, et il purifie.

LE BAUME No 2 DU Dr. RICHAU guérit des affections mercurielles et des rhumatismes, l'un ou de l'autre, $5 la bouteille ou deux bouteilles pour $9.

L'ANTIDOTE DU Dr. RICHAU guérit radicalement toutes les affections des voies urinaires. Prix, $3 la bouteille.

L'ÉLIXIR D'AMOUR DU Dr. RICHAU guérit radicalement des faiblesses des nerfs et des faiblesses générales chez les jeunes personnes et chez les vieillards.

Prix de la bouteille, $5, ou deux bouteilles pour $9.

Les remèdes sont expédiés aussitôt que le prix en est reçu. Il n'y a de véritables que ceux qui contiennent les mots "DR. RICHAU'S GOLDEN REMEDIES, D. B. RICHARDS, sole proprietor." S'adresser à D. B. RICHARDS, No. 228, Varick st. N. Y.

Agent à la Nlle-Orléans, JOHN FLEMING.
Au coin des rues Magazine et Natchez.
23 juin [illegible]

DIPLOME D'HONNEUR décerné à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, en 1869.

Médaille d'argent! à la foire de la Louisiane—1870.

AMERICAN

AROMATIC BITTER

CORDIAL

—ET—

Amer Toni-Aromatique

PRÉPARÉ PAR
A. A. PEYCHAUD.

CES deux Amers, le premier à prendre par mélange avec ce que l'on aime, et le second tout préparé à prendre pur, les deux également peuvent se prendre mélangés ensemble; avec les deux seulement l'on obtient sur le champ un amer plus ou moins amer, de manière à contenter tous les goûts. Ces dits amers, dont la saveur et l'arôme ne sauraient être surpassés, ont été reconnus par les premiers juges de ce genre de composé si nécessaire au maintien de la santé, comme les facilitants de la digestion indispensable aux organes de la Création; ils rétablissent les organes de l'estomac en maladies qui rendent la vie intolérable, telles que Nerveuse, Gastrite, Fois, Débilité générale, etc., et dans toute fièvre quelconque. [illegible] à tous [illegible] à rétablir promptement les convalescent.

N. B. L'American Bitter peut se prendre pur et l'on peut [illegible], comme ne contenant et l'arôme plus prononcés mais en même temps infiniment agréables. Dans les principaux Hôtels, Clubs, Cafés, etc., ces dits Amers sont devenus d'un usage presque général.

A vendre par
E. MONTEUSE, Droguiste,
Coin Chartres et Bienville.

Et par les principaux droguistes et marchands de grocerie 27 mars—1an Dim Mer Vend

Bandages Herniaires et Bandages.

Les premiers prix suivants ont été décernés à

H. SPILLMANN,

FABRICANT,

Au No. 93 de la rue Baronne, N. O.,

A la Quatrième Foire (1870) de l'Etat de la Louisiane.

DIPLOME POUR

Le meilleur et le plus agréable bandage herniaire pour les deux sexes,
Le meilleur bandage d'enfants,
Le meilleur bandage ouaté,
Le meilleur bandage ombilical,
Le meilleur bandage d'épaules,
Le meilleur assortiment de bandages herniaires,
Diplôme pour la meilleure exposition d'attaches orthopédiques.

H. SPILLMANN.

Inventeur et propriétaire de la patente des bandages herniaires sans ressorts.

Venez les examiner avant d'en acheter ailleurs. Les ordres sont promptement exécutés.
1er sept—1an

Le Dr. J. BRADFIELD,
"Female Regulator"
Le Meilleur Ami
DES FEMMES,

Apaise les menstrues, guérit des rhumatismes et de la névralgie du dos et de la matrice, des menstrues douloureuses, des maux de TÊTE, des douleurs au DOS et à l'AISNE, arrête la ménorragie, guérit des fleurs blanches et du relâchement de la matrice.

La guérison est aussi certaine que l'effet de la quinine dans les fièvres en frisson.

Les dames peuvent se guérir sans faire connaître leurs maladies à qui que ce soit et mettre ainsi à l'abri leur fierté et leur modestie.

Les meilleurs médecins le recommandent.

L'imprimé qui enveloppe la bouteille donnera au lecteur l'histoire de ces maladies, les certificats de cures merveilleuses et la manière de se servir du remède.

Fabriqué et à vendre par
BRADFIELD & CO. à Atlanta, en Georgie.
Prix..........$1 50 la bouteille
A vendre par WHEELOCK, FINLEY & CO.,
E. J. HART & CO.
BALL, LYONS & CO.,
Et au dépôt de Médicaments patentés de
28 Jan—1an FLEMING.

Le Remède Indien des Montagnes Rocheuses, du

Dr. IDAHOR.

LE REMÈDE INDIEN DES MONTAGNES ROCHEUSES, du Dr. IDAHOR, guérit infailliblement des maladies de la peau, des rhumatismes, des cancers, des plaies, des ulcères, de la lèpre, de la gale, des maladies de l'épine dorsale, des maladies vénériennes, des maux de tête, des maux de dents, des brûlures, des foulures, des scrofules, etc.

IL N'Y A RIEN DE COMPARABLE pour la chevelure, qu'il embellit et à laquelle il rend sa couleur primitive, pour les peaux flétries, etc. Il prévient la calvitie et empêche les cheveux de blanchir.

Pour les Hémorroïdes, les Cors et les Oignons.

L'Onguent Indien du Dr IDAHOR, est la préparation par excellence pour les hémorroïdes; il enlève l'inflammation, et le malade est soulagé immédiatement. Il est aussi efficace pour les cors et les oignons, qu'il enlève après quelques applications.

A vendre par toutes les pharmacies et au dépôt de médicaments patentés de Fleming, au coin des rues Magazine et Natchez.

Bureau général au No 26 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Les [illegible]. Pour les certificats, voir notre brochure.
25 mars—6m

Tout le Monde en prend.

AMERS DE BRADY, pour les Familles.

Le meilleur Tonique du monde.

QUI a remporté le premier prix aux Foires de la Louisiane, du Kentucky, de l'Indiana, du Missouri, de l'Alabama, etc. A vendre par
[illegible] J. B. VANHORN & CO.

F. GONTHIER,

—a transporté son—
ÉTABLISSEMENT DE TAILLEUR,
—Au No—
43..........de la rue St. Charles..........43
Vis-à-vis l'Hôtel,

Où il est prêt à recevoir les commandements dont il a [illegible].

J. BONTEMPS,

TEINTURIER ET DÉGRAISSEUR,
189..........RUE POYDRAS..........189
—Entre les rues—
Carondelet et Baronne.
(Établi autrefois rue Baronne.)
21 nov—1an Nouvelle-Orléans.

Pour économiser le travail et avoir de grandes récoltes,

EMPLOYEZ DU

SUPERPHOSPHATE DE NOIR ANIMAL

ET DU

NOIR ANIMAL PULVÉRISÉ

DE STERN.

LES INCOMPARABLES ENGRAIS.

NOIR ANIMAL de tous les degrés constamment en magasin.

LOUIS STERN & BROS., Fabricants.
Bureau, No 16 de la rue de Chartres.
[illegible]

LE CÉLÈBRE

FOURNEAU DE CUISINE

—DE—

P. P. STEWART,

GRIL MOBILE.

LE FOURNEAU DE STEWART qui, jusqu'à ce jour, a remporté de nombreux prix, est fourni maintenant du perfectionnement UN GRIL MOBILE et des BORDS-CENDRES, ainsi que des accessoires. On a reconnu que seul le fourneau de Stewart et l'utilité, que le FOURNEAU STEWART surpasse tous les autres. LE NOUVEAU GRIL [illegible]. Le véritable fourneau [illegible] porte, sur la plaque de devant, le nom de P. P. Stewart.

FULLER, WARREN & CO.,
Seuls fabricants, à Troy, N. Y.

A vendre par

E. R. HOGAN,

No 98 de la rue du Canal.

Où on peut voir, tous les jours, fonctionner ce fourneau. [illegible]

Une preuve éternelle de la grande supériorité du

"CHARTER OAK"

SUR TOUS LES AUTRES FOURNEAUX DE CUISINE.

LISEZ CECI:

Un "Charter Oak" qui a servi pendant 13 ans sans interruption.

Nouvelle-Orléans, 9 août 1869.

JE certifie que j'ai acheté de FICK & RENAUD, en 1856, le PREMIER [illegible] "CHARTER OAK", qui, depuis cette époque, a été constamment en usage, [illegible]. Je recommande le fourneau "CHARTER OAK" [illegible].

Mme L. F. FOSTER,
No 122 de la rue Washington, Nlle-Orléans.

Ce même fourneau a été exposé à la Foire de l'Etat de la Louisiane, en 1869. Plus de 20,000 [illegible] à nos [illegible].

LE CÉLÈBRE FOURNEAU "CHARTER OAK" [illegible]
ORMICHEN & POTHIER,
Importateurs et Marchands de Quincaillerie [illegible],
Encoignure des rues Bienville et de la Vieille-Levée,
4 oct—1an No 98, Vieille-Levée.

"BRILLIANT" DE BUCK.

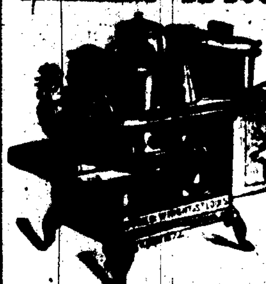

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et le chauffage [illegible].

PLUS DE 300,000

sont employés actuellement au Sud et dans l'Ouest, et on est convaincu aujourd'hui, [illegible] le "BRILLIANT" [illegible].

PREMIER PRIX, en 1868, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis;
MÉDAILLE EN OR, en 1870, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1870, à la Foire de St-Louis.

Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No [illegible]

[illegible] RUE DU CAMP, 49

Et achetez un "BRILLIANT"

M. HALLER.

Dépôt de [illegible] de vente, au No [illegible] de la rue du Camp.

Où l'on trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de ménage, grates, de la ferblanterie et toute espèce d'ustensiles de ménage.
17 sept—1 an vde

Compagnie Lafayette d'Assurance contre le feu.

Au coin des rues Magasin et St-André (Entrée par la rue St. André, en premier).

QUATRIÈME DISTRICT.

Elle assure contre les pertes et les avaries occasionnées [illegible].

[illegible]..........KASPAR AUCH,
Vice-Président..........JOHN HENDERSON
Secrétaire..........LOUIS MATHIS,
Inspecteur d'incendie..........JOHN PURCELL,

DIRECTEURS:

Kaspar Auch, William H. Foster, John M. Kotter, John B. Cotton, Charles Kummel, John Henderson, Drury A. Harris, Christian Mehle, John F. Coffee, Louis Faisant, Michael Hahn, James Hagan, Florence Pfister, John Purcell, Robert D. Martin, Dr. Henry F. Wade, Henry Benzel Jr., John H. Gerding, Ph. Hodaud, Alfred Shaw, H. P. Walter, Kaspar Auch Jr., Louis Mathis, Geo. W. Doll, Jacob Hassinger.

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co. of NEW-YORK,

ORGANISÉE EN 1859.

Aucune Police ne peut être forfaite.

Prise de Titre d'Emprunt.—Aucun billet n'est exigé.

DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT, 50 POUR CENT.

Egal de cent à cent cinquante pour cent de dividende réversible.

ÉTAT DES AFFAIRES.

Polices en vigueur..........[illegible]
Actif..........[illegible]
Revenu Annuel..........[illegible]
Pertes payées..........[illegible]

OFFICIERS.

W. H. PECKHAM, Président,
W. T. HOOKER, Vice-Président,
L. MCADAM, Actuaire et Secrétaire.

DIRECTEURS.

Hon. John A. Dix, New-York,
John J. Crane, président Banque République,
William T. Hooker. Wall Street,
William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co),
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co.
Hon. George Opdyke, ex-maire de New-York,
Minot C. Morgan, banquier,
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co.,
Benjamin B. Sherman, trésorier New-York Steam Sugar Refining Company,
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co.,
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats,
E. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.,
William Wilkens, maison W. Wilkens & Co.,
Julius H. Pratt, négociant,
William W. Wright, négociant,
Charles J. Shepard, négociant,
William Allen, négociant,
George W. Ouyler, banquier, Palmyra, New-York,
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,
John M. Sherwood, Park Place,
Walton H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty-third Street,
Edward H. Wright, Newark, New-Jersey,
George W. Farlee, avocat,
W. L. Cogswell, négociant.

JOSEPH MAGNER,
Agent-Général pour la Louisiane [illegible]

FREDERICKSON & HARTE,

Pharmaciens et Chimistes,

AU No 139 DE LA RUE DU CANAL, [illegible] Touro.

Ont constamment un assortiment complet et frais de

Drogues et Médicaments,

Produits chimiques purs,

Verrerie, Sangsues,

Parfumerie française, de choix,

Savons, Brosses, Peignes,

&c., &c., &c., &c.

Avant conclu des arrangements avec les premières maisons de France, d'Angleterre et d'Allemagne, qui nous enverront, pendant la saison prochaine, une grande variété de produits de leurs laboratoires, nous sommes à même de remplir les ordres de notre clientèle.

Nous donnons à nos amis l'assurance que nous ne tenons que des articles de première qualité et que nos prix seront toujours aussi modérés que le permettront les articles de ce genre.

Nous avons, outre les produits que nous venons d'énumérer, un stock des [illegible]

Instruments de chirurgie,

DE

Geo. Tiemann & Co.

Notre position d'agents de cette maison bien connue nous met à même de fournir aux médecins tout ce dont ils ont besoin. Ils trouveront leur avantage à venir examiner notre stock avant de faire leurs achats ailleurs.

Nous complétons en ce moment notre stock de

Médicaments patentés

FRANÇAIS,
AMÉRICAINS
et ANGLAIS.

Car notre intention est d'avoir l'assortiment le plus varié de la Nlle-Orléans.

Étant les agents de maisons de New York, nous avons toujours un approvisionnement complet des

Préparations de Fougera.

Comme on nous a choisis à la

SEULE AGENCE

—de la—

Compagnie de Vichy,

de France,

Et des propriétaires de la

Source d'Eaux amères,

—de—

FRIEDRICHSHALL,

en Allemagne,

Nous serons désormais à l'abri de la démoralisation causée [illegible] à remplir les ordres, [illegible] que nous avons dû le faire [illegible] la saison [illegible] à nos clients à ce sujet, c'est [illegible] depuis nos sources à prix de [illegible], tout d'abord, de sorte, qu'il nous a été [illegible] des demandes qui nous étaient adressées.

Notre liste d'

Eaux Minérales

se compose des eaux connues sous les noms de:

BLUE LICK, GETTYSBURG,
BLADON, SOUR LAKE,
CONGRESS, HIGH ROCK CONGRESS,
SELTZ, EMPIRE,

et s'agrandit journellement par de nouveaux arrivages.

Dépôt d'Eaux Minérales de la Nouvelle-Orléans,

AU No. 139 DE LA RUE DU CANAL.

Nous avons, en outre des eaux naturelles, notre

Fontaine artésique,

qui fournissent parfaitement et nous fournit les différentes eaux artificielles, telles que VICHY, PYRMONT (ferrugineuse), KISSINGEN, KISSINGEN AMER que l'on considère aujourd'hui comme les meilleures des plus rafraîchissantes et les plus salutaires qui se puissent prendre dans notre climat. Elles sont chargées de [illegible], presque glacées, et supérieures sous tous les rapports, à celles de "Hansbury Smith", à New York. Nous les avons également en bouteilles et les expédions pour la ville et pour la campagne.

Notre but a constamment été de tenir

Notre département de détail et de prescriptions

dans un état tel que le public sache où trouver les articles qui se rattachent à notre genre de commerce et faire remplir les prescriptions en toute confiance. N'ayant que d'habiles chimistes, nous avons mis en cause nos efforts et jusqu'ici été couronnés de succès. Nous ne négligerons aucune occasion d'introduire des améliorations dans ce département de notre commerce.

FREDERICKSON & HARTE,

Chimistes et Pharmaciens,

Au No. 139 de la rue du Canal.

10 juillet—3m Bâtisse Touro.

BUREAUX

DE LA

Compagnie "Atlantic" d'Assurance De la Nlle-Orléans,

Au No 20 de la rue du Camp.

Nlle-Orléans, 5 juillet 1870.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie son QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

[illegible: annual statement — Montant des primes, Primes d'incendie, Primes de mer, Primes de rivière, Pertes payées, Actif, etc.]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. RIGNEY, Président.

H. P. JANVIER, Vice-Président.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 5 juillet 1870.

Les Directeurs ont déclaré, aujourd'hui, un dividende de VINGT PIASTRES par action, lequel dividende sera payé en crédit des actions non payées.

E. RIGNEY, Président.

H. P. JANVIER, Vice-Président.

DIRECTEURS:

E. Rigney, T. M. Simmons,
[illegible]
A. H. Boyd. [illegible]

COMPAGNIE MOUND CITY d'Assurance Mutuelle de la Vie, DE ST-LOUIS, MISSOURI.

OFFICIERS DU BUREAU DE LA LOCALITÉ.

JAMES J. O'FALLON, Président.
H. M. BRITTON, Vice-Président.
S. W. LOMAX, Secrétaire.
E. S. KEITH, Assistant-Secrétaire.
C. G. MCHATTON, Agent Général.
W. S. HARVEY, Architecte.

DIRECTEURS:

James J. O'Fallon, [illegible] Lucas,
L. A. Hatch, T. A. Russell,
A. B. Britton, James Lupe,
A. B. Garrison, J. M. Harney,
A. M. Waterman.

Agence en Louisiane No 33, Carondelet.

OFFICIERS DE LA SUCCURSALE EN LOUISIANE:

C. H. MOUTON, Président.
[illegible] Vice-Président.
[illegible] Secrétaire et agent d'Etat.

MÉDECINS-INSPECTEURS:

J. N. FOLWELL, M. D., J. B. RITCHIE, M. D.

DIRECTEURS EN LOUISIANE:

James Jackson, Octave Voorhies,
R. T. Merrick, [illegible],
Robert Hare, C. H. Mouton,
Thos. Fitzwilliam, [illegible],
R. B. Hamon.

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'assurance de la vie, lesquelles ne sont pas forfaitées après un paiement de [illegible].

Compagnie d'Assurance MECHANICS AND TRADERS

DE LA NLLE-ORLÉANS,

Bureau, No 14, rue Carondelet.

Cette Compagnie assure contre les risques de feu et de navigation fluviale et maritime,

AUX TAUX LES PLUS BAS.

[illegible: list of officers and directors]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

—La COMMUNAUTÉ [illegible] COMMUNAUTÉ [illegible].—QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible] sera vendu à [illegible] la Bourse des Négociants [illegible] la vente publique de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julia, de la Nouvelle-Levée, du Commerce et St-Joseph, et désigné par le numéro un d'après un plan dressé par C. A. de Arnas, arpenteur, le 12 juillet 1870 [illegible] soixante-cinq pieds [illegible].

Vendu avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété dépend de la communauté [illegible] entre le défendeur, la dite veuve Jérôme Tourne et le sieur défunt [illegible] Jérôme Tourne et les héritiers de Bertrand Gravier, au rapport de M. Lavergne, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 17 mars [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
[illegible] juillet—21,28 [illegible] août.

J. B. GLAUDIN vs la Dame C. C. SCHOLD et al.—QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 24,069—En vertu d'un writ de fieri facias contre Conrad Schold, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq juillet 1870, à 12 heures A. M., à mon entrepôt, No 74 rue Ste Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une Pension et d'un Café transporté de la maison No 124 rue des Remparts, suivant inventaire déposé en mon bureau pour inspection.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
[illegible] juillet—14,18,19,22,24

[illegible] vs. LOUIS GIMBEL, E. MARQUEZE & CO., intervenants.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 1,104—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible] juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:—

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Louis Gimbel au terme restant du Bail passé entre le défendeur et Samuel Hastings, le 4 de septembre [illegible] de la propriété avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située rue des Magasins, entre celles Julia et Ste Marie [illegible] Le dit Bail étant pour le terme d'une année, commençant le 1er octobre 1869 et finissant le 30 septembre 1870, à raison de quatre-vingt-cinq piastres ($85.00) par mois, payables mensuellement d'avance.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
[illegible] juillet—[illegible]

ROBERT SCHELL, vs. GEORGE C. BOGER [illegible] CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. [illegible].—En vertu d'un writ de [illegible] à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente de juillet, 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un terrain situé au faubourg Livaudais, et devant Paroisse de Jefferson, en cet Etat (aujourd'hui le Quatrième District de cette ville) [illegible] par le numéro Treize, dans l'îlet numéro soixante-un, d'après un plan déposé en l'étude de W. Boswell, ci-devant notaire public en cette ville, et d'après un acte de partage entre Philippe Harvey et la Dame Marie Adèle Lambert, en date du [illegible] 1835, ayant, mesure anglaise, trente sept pieds six pouces de face à la rue septième entre celles Live Oak et des Magasins, sur cent vingt cinq pieds de profondeur.

Une portion de terre située au dit faubourg et dans la dite Paroisse (Quatrième District de la Nouvelle-Orléans) ayant soixante-deux pieds et demi de face à la rue des Magasins, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur. [illegible]

[illegible] un terrain situé au faubourg Livaudais, ci-devant paroisse de Jefferson, en cet Etat, (aujourd'hui le Quatrième District de cette ville) désigné par le No Trois dans l'îlet numéro soixante un, d'après un plan général du dit faubourg, dressé par [illegible] et déposé en l'étude de E. Bienvenu, notaire [illegible].

[illegible] Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
[illegible] juillet—[illegible]

W. P. FRERET et al. vs HUGH CROOKS et J. CLARK.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 1,401.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq de juillet 1870, à 8 heures P. M. [illegible] à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une distillerie située à l'angle des [illegible] dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour inspection.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
[illegible] juillet—23,24,16,19,21,24

FRANÇOIS LACROIX vs MARTIN DEE.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No [illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:—

TROIS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros [illegible] [illegible] un plan dressé [illegible].

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte passé [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
[illegible] juillet—[illegible]

FRANÇOIS LIMONGY vs GEORGE MALCOLM & ROBERT MARCOM.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. [illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt-sept de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, au faubourg Lacourse, composé de deux terrains, désignés par les numéros trois et quatre, d'après un plan particulier, dressé par A. d'Hemecourt, voyer, le 7 novembre 1860, déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, sous le No 22.

Le No. Trois mesure quinze pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Apollo, sur quatre-vingt-huit pieds [illegible] et trois lignes de profondeur. Le dit terrain est à la distance de [illegible] pieds de l'encoignure de la rue Erato.

Le No Deux mesure quinze pieds deux pouces de face à la rue Apollo, sur cent quatre pieds [illegible] et trois lignes de profondeur.

Les deux terrains [illegible] par les rues Apollo, Nayades, Erato et Clio, désigné par le numéro six, d'après un plan dressé par B. Lafon, alors voyer, en date du 14 juin 1807.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient aux défendeurs pour l'avoir acquise de leur mère, Jeanne McCall, veuve de George Wood, ainsi qu'il appert du décret de la dite succession, portant le No. 4266 de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
[illegible] juillet—[illegible]

FRANK & HAAS vs la Dame S. B. DEBOELLS.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 4,116.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-trois de juillet 1870, à 10 heures A. M. [illegible] à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets de toute description qui se trouvent dans la maison occupée par la défenderesse et située à l'angle des rues Canal et [illegible] dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour inspection.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
[illegible] juillet—[illegible]

La dame AMANDA REYNOLDS vs MARTIN CAREY.

La dame JOHNNA HAYDEN, épouse d'Edward Hayden, dûment autorisée, vs LE MÊME.

SEPTIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans. Nos 1607 et 1608.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, [illegible] 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:—

L'intérêt du défendeur Martin Carey, savoir: le [illegible]

[illegible] situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Melpomène, Liberty et Benton, désigné par le numéro [illegible] d'après un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du [illegible] déposé en l'étude de T. J. Beck, notaire public en cette ville, et mesurant trente-un pieds [illegible] de face à la rue Thalie, sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds [illegible] de profondeur.

Cette propriété est [illegible] en cette ville, en date du 5 août 1859.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

[illegible] Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Melpomène, Liberty et Benton [illegible].

[illegible] Une portion de terre située dans le même îlet et District, désignée [illegible] du terrain désigné par le numéro six, d'après un plan de [illegible] Engelhart [illegible] A. Christy, ci-devant notaire public en cette ville [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible].

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
[illegible]

JOSEPH GILBERT vs. WILLIAM VOSS.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 3,509.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, vingt-deux de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:—

Une portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Rochebleve, du Maine et Tonti, [illegible] par les numéros [illegible] mesurant, mesure américaine, vingt-six pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds [illegible].

Deux, suivant plan dressé par Pacquet & Crampon, architectes, en date du 12 mars 1867 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public en cette ville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles Schlinger, suivant acte passé par-devant Jos. Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 10 mai 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement vendue pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira son billet, [illegible] avec intérêt de huit pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement et sécurité [illegible] comptant, ce qui en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, de chirographie [illegible], etc., s'élevant ensemble à la somme de [illegible] et les taxes de la ville.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5 juillet—[illegible]

JOHN GEDDES vs. RICHARD CLAGUE.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:—

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro [illegible] Huit de l'îlet borné par les rues Conti, St-Louis, Galvez et Johnson, mesurant vingt-huit pieds six pouces de face à la rue St-Louis sur cent vingt-sept pieds de profondeur, suivant un plan dressé par Allou d'Hemecourt, ci-devant voyer, en date du 24 juillet 1858 et déposé en l'étude de E. Bienvenu, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de [illegible] en cette ville, en date du [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
[illegible] juillet 7,14,21,28

C. E. Spencer & Co., vs. A. J. Johnson.

Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No. [illegible]

J. M. Berry & Co, vs le même.

COUR DE LA TROISIÈME JUSTICE DE PAIX pour la Paroisse d'Orléans.—No [illegible].—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables susdites Cours de District et de Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier août 1870, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 74 rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un magasin de nouveautés transporté du No. 172 rue du Camp, suivant inventaire déposé en mon bureau pour inspection.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
[illegible]

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs DAVID C. MCCANN, GEORGE PATTERSON et al.

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 24162.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, quinze d'août 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Palmer, Poydras, [illegible] Levée et Fulton (autrefois [illegible] du Commerce), et désigné par le numéro Deux, d'après un plan dressé par C. [illegible] ci-devant voyer [illegible].

[illegible]

Conditions—[illegible] comptant, et le balance en [illegible] à douze mois, en billets [illegible] hypothèque [illegible].

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
14 juillet—[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

VENTE, SANS RÉSERVE.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins

[illegible] manufacturés [illegible] de New-York [illegible]

PAR E. ROGER & CO.—E. Roger, Encanteur.—JEUDI, 21 juillet, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée,—

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins [illegible] pour hommes, femmes et enfants.

Conditions à la vente. 20 juillet.

Vente, à l'encan,

—DE—

Vins et Liqueurs, de choix.

Occasion rare d'acheter de vieux Vins et des Liqueurs.

Vente sans réserve ou limite.

JE vendrai, le MERCREDI, 27 juillet 1870, à 11 heures du soir, dans la rotonde qui sert de bureau à l'Hôtel St Charles—Tout le stock de vieux vins et de liqueurs, en lots au gré des acheteurs. Ce stock se forme, depuis nombre d'années, aux Hôtels St Charles et St Louis; il est trop connu pour qu'il soit besoin d'en parler plus longuement.

La vente se continuera tous les soirs, jusqu'à ce que le tout soit vendu.

O. E. HALL.

Les catalogues seront prêts la veille du jour fixé pour la vente.

CONDITIONS—Pour toutes sommes au-dessous de $100, comptant; au-dessus de $100, à 30 jours; audessus de $500, 30 jours—en bons billets endossés en ville.

E. M. & R. J. MONTGOMERY,
19 juil—au 27 Encanteurs.

PAR J. DEJAN Jr.

CHEVAUX ET MULETS.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies et harnais—à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr., Encanteur.—Il sera vendu JEUDI, 21 juillet, 1870, à 10 heures et demie du matin, aux écuries de P. Lanaux, rue Gravier—

De beaux chevaux de selle et de harnais, mulets et paires; beaux mulets d'habitations et de ville, &c., &c.

—Egalement—

Beaux buggies couverts et découverts, harnais, selles, &c., &c.

Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Meubles, Pianos et Meubles de Bureaux, à l'encan.

Ventes régulières, Lundi, Mercredi, Vendredi.

PAR J. DEJAN, Jr., Encanteur.—Bureau et salle de vente, No 102 de la rue Gravier.—Il sera vendu VENDREDI, 22 juillet, à 11 heures du matin, dans sa nouvelle salle d'encan, au No 102 de la rue Gravier, coin Carondelet—Toute espèce de meubles, pianos, meubles de bureaux, etc. Également, marchandises, tous les contenus de l'arrivée des steamers.—Conditions, comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. [illegible]

PAR O. VALETON.

Jambons! Jambons! [illegible]

PAR O. VALETON, encanteur, [illegible] JEUDI, 21 juillet [illegible] [illegible] Jambons passés au sucre, de choix. [illegible] comptant. [illegible]

PIPES, PIPES, PIPES.

En débarquement du navire "[illegible]" de Liverpool.

PAR O. VALETON, encanteur, JEUDI, 21 juillet, à 11 heures du matin, il sera vendu au magasin No 14 rue Natchez—

[illegible] boîtes Pipes en terre. 17 juillet.

O. VALETON,

ENCANTEUR,

No 14, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE de vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises telles que: jambons, épaules, bœuf, porc, graisse, beurre, huile, morue, vins de toutes qualités, fromage, amidon, clous, riz, etc. 4 sept—1an

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Le fret pour le chemin, pour les débarcadères du Teche et pour les steamers, à Brashear à la Nouvelle-Orléans et au Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de sept heures du matin à cinq heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lobdellsville et Lockport, pour le Canal Barataria et pour Houma, sera transporté aux taux des bateaux à vapeur pour le même point.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 4 heures.
[illegible] A. WHITNEY & CO., Agents.

POUR LE NORD ET L'EST.

Par la voie du Chemin de fer central de Caire et de l'Illinois.

DEUX convois exprès quotidiens partent du dépôt du Chemin de fer du Jackson, à la Nouvelle-Orléans. Il n'y a pas de changement de chars de Caire à Chicago. Il n'y a qu'un changement de chars à New-York. C'est la seule ligne pour se rendre à Chicago et tous les points au Nord et de l'Est par la voie du Caire. Elle est de 215 milles plus courte, et on y gagne de 12 à 24 heures. [illegible] A Chicago, il y a connexion directe pour Cleveland, les Chûtes du Niagara, Buffalo, New-York, Boston, Montréal, Pittsburg, Philadelphie, Baltimore, toutes les parties de l'Est, Milwaukee, St. Paul, le Lac Supérieur et tous les points du Nord.

Les voyageurs trouveront, sur tous ces convois de nuit, entre Caire et Chicago, entre Caire et St. Louis, des chars transformés en magnifiques chambres à coucher.

Le bagage est "checked" pour tous les points importants.

Pour les billets d'un pour toute la route, s'adresser aux bureaux du Grand Chemin de fer de Nouvelle-Orléans, Jackson et du Nord, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel, au dépôt du Grand Chemin de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

R. F. LINGLEY,
Agent général pour les passagers, à la Nlle-Orléans.
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les passagers, à Chicago.
M. HUGHITT,
Surintendant général, à Chicago.
5 mai—3 m

Chemin de fer Pontchartrain.

[redacted]

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Excursion au Lac, aller et retour, le même jour—25 cents.

A partir du 1er mai 1870, les convois partiront à chaque heure, de chaque extrémité du chemin. Le premier convoi partira du Lac à 5 heures et de la ville à 6 heures du matin. Le dernier convoi partira du Lac à 10 heures du soir et de la ville à 11 heures du soir.

Le convoi qui partira du Lac à 10 heures du soir n'y partira que par l'ancien dépôt.

Les dimanches, les trains à vapeur partiront du nouveau dépôt à 5 heures du matin.

Le dernier char-à-vapeur du Lac partira, tous les matins à 6 heures, et le Lac [illegible] départ du dernier convoi à vapeur.

Les personnes qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Prix du passage jusqu'à Gentilly, 15 cents et 25 cents pour revenir.

GEO. PANDELY,
Surintendant-Général.

La Dame C. SHAW, vs ALFRED KEARNEY

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No. 24,[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, trois août 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:—

La moitié indivise de quatre terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, des Magasins, Jersey et Notre Dame et désignés par les nos Un, Deux, Trois et Quatre, les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le No. Un mesure cent trois pieds quatre pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur [illegible] de profondeur. [illegible]

Le No. Deux mesure vingt-deux pieds quatre pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de [illegible].

Le No. Trois mesure trente-trois pieds cinq pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur de quarante-quatre pieds [illegible].

Le No. Quatre mesure trente-trois pieds neuf pouces de face à la rue Julie sur une profondeur [illegible].

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte en date du 15 de novembre 1865, au rapport de William Shannon, notaire public en cette ville, portant vente de la propriété par Wm E. Leverich, au défendeur.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

Grande vente, sans réserve,

D'Habillements, Lingerie, Sacs de chambre, de fer, Sacs de voyage et Chapeaux.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. Alex Levy, Encanteur.—Il sera vendu, JEUDI, 21 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 30, de la rue de Chartres—

350 lots habillements fins de saison formant un bel assortiment d'articles de clientèle.

—Et—

[illegible]

—Egalement—

Un demi-assortiment de sacs de voyage et sacs de chemins de fer.

[illegible] douzaines chapeaux assortis.

Conditions à la vente. 21juil

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR VINCENT & CO: G. Vincent, encanteur—Il sera vendu JEUDI, 21 juillet 1870, à 10 heures, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—

Chemises et [illegible] coton blanc et coton écru, indiennes, cotonnades, jeans.

—Egalement—

200 lots marchandises sèches assorties, telles que bretelles, mouchoirs, bonneterie, [illegible] cravates, [illegible].

—Egalement—

Une facture de [illegible]. 21juil

PAR A. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR A. GUINAULT, encanteur—Bureau, en [illegible] Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 23 juillet 1870, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur l'Avenue de Carrollton, à l'encoignure de la rue de madame Mary—

Les animaux appartenant à Baptiste Dastugue et composés de—

17 belles vaches laitières, 1 taureau, 2 chevaux, 1 charrette à lait, 1 [illegible], 1 lot de volailles.

La clientèle sera donnée au plus haut acheteur.

Conditions—Jusqu'à $250 comptant. Au-dessus de $250, à 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Les billets devront être tirés et endossés sur place. 20juil

PAR D. E. MORPHY.

Le Brick "Theresa Butler",

8,550 barils Chaux de Rockland, les Agrès et Apparaux.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, JEUDI, le 21 juillet 1870, à midi, au magasin No 67, rue des Magasins, pour compte de qui il appartiendra—

Le brick THERESA BUTLER ou Rockland, enregistré du port de [illegible] [illegible], ayant la capacité 1000 [illegible] tonneaux, construit à Rockport au [illegible] 7 ans [illegible] tonnes, classé [illegible] de première classe, avec tous les rapports intérieurs [illegible] jetée du [illegible] Pleasant [illegible] Landing.

—Aussi—

Le même jour, à la même place et à l'heure indiquée, tout le chargement qui se trouve à bord, consistant en 8,550 barils plus ou moins, de chaux de Rockland.

Les acheteurs sont priés de venir examiner par eux-mêmes.

Et à une heure de l'après-midi, le même jour au magasin d'articles de marine de Woodward & Wight, encoignure [illegible], les voiles, apparaux, &c., saisis du brick ci-dessus nommé.

Conditions—Comptant. 19juillet.

PAR G. DE FERIET.

Terrains améliorés, sur l'Avenue St-Bernard.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau No 16 de la rue Royale—JEUDI, 21 juillet 1870, à midi, à la Bourse d'Arcade St. Charles, dans la rotonde du fer-de-chaussée de l'hôtel St. Charles, il sera vendu, à l'enchère publique—

Deux morceaux de terre irréguliers, situés dans l'îlet compris entre l'Avenue St Bernard, les rues Vertu et Varsovie. Les dits morceaux de terre sont désignés par les Nos 1 et 2. Le terrain No 1 a 30 pieds de face à l'Avenue St Bernard, 71 pieds 10 pouces de face à la rue Vertu, 125 pieds 9 pouces de face à la rue Varsovie et 52 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 2.

Les bâtisses et améliorations qui se trouvent desservent une [illegible] étage, ayant au dessous, deux chambres et deux cabinets et le même nombre de chambres au-dessus. [illegible] cuisine et [illegible].

Le terrain No 2 est de forme triangulaire: il a 122 pieds 8 pouces de face à l'Avenue St-Bernard, 187 pieds 7 pouces de face à la rue Varsovie et 52 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 1. [illegible] hangar et une cave qui se trouvent dessus.

Termes et Conditions.—La moitié comptant. Le surplus à un an de crédit, avec huit pour cent d'intérêt, de la date à parfait paiement, hypothèque spéciale et la clause de non aliénation. Les acheteurs [illegible] des actes de vente [illegible] à leurs frais devant A. D. Doriocourt, notaire public. [illegible] 17 juillet

PAR E. J. MONTGOMERY.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR E. J. MONTGOMERY.—E. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, JEUDI, 21 juillet, à 10 heures, à leur salle d'encan, au No. 20 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête à tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à dos en rose, tables à mettre, chaises de salle à manger, tables de dîner, tables, [illegible], pianos, [illegible], batterie de cuisine, etc. [illegible].

—Egalement—

Une grande facture de lits cottage, chaises à asseoir en bois et rotin. 21 juil

Etat de la Louisiane.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

DEVANT moi, Joseph Cuvillier, notaire public pour la paroisse d'Orléans et la ville de la Nouvelle-Orléans, y résidant, ont comparu en personne Messieurs John A. Mayer, Dominique Verges, Felix Coullon, William Fagan, Pat. Estebon et Louis Koch, qui tous agissaient comme marchands de bestiaux et Bouchers de la Nouvelle-Orléans, corporation ayant été organisée suivant un [illegible] d'association ci-après [illegible] John French [illegible] sous le nom de [illegible] en vertu des [illegible] générale des [illegible] de l'Association des Marchands de bestiaux et Bouchers de la Nouvelle-Orléans [illegible].

[illegible]

PREMIÈREMENT.—Un membre, au plus, de la même maison de commerce sera éligible comme directeur en chef de [illegible].

DEUXIÈMEMENT.—Les Directeurs auront le pouvoir de remplir toutes les vacances qui pourront survenir dans le Bureau [illegible].

TROISIÈMEMENT.—[illegible]

QUATRIÈMEMENT.—A toutes les élections de Directeurs, les votes seront donnés soit en personne, soit par procuration [illegible] de vingt-cinq jours, qui auront précédé cette élection.

CINQUIÈMEMENT.—Aucuns dividendes ou bénéfices réalisés ne seront distribués ou payés à [illegible] de la [illegible].

SIXIÈMEMENT.—Aucune action ne pourra être transférée aux livres de la société [illegible].

SEPTIÈMEMENT.—L'achat, de Charles Cavaroc, de la propriété Isbery, avec les bâtisses et améliorations [illegible].

HUITIÈMEMENT.—Il ne sera permis à aucun [illegible].

NEUVIÈMEMENT.—[illegible]

DIXIÈMEMENT.—Toutes les lacunes et stipulations contenues dans l'acte d'organisation [illegible].

Ainsi fait et passé, à mon étude à la Nouvelle-Orléans susdite, [illegible] d'avril mil huit cent soixante-dix, en présence de Théodore Maïs et George Guimbellot, témoins compétents résidant dans cette ville, lesquels ont signé les présentes avec les parties et moi, notaire, après lecture faite.

L'original est signé

Wm Fagan, Dominique Verges, Paul Esteban, Félix Coullon, John A. Mayer, Louis Koch, T. Guimbellot, Th. Maïs, Joseph Cuvillier, notaire public.

Copie conforme de l'original.

JOSEPH CUVILLIER,
Notaire public.

Je soussigné, député de l'Enregistreur des Hypothèques, dans et pour la paroisse d'Orléans, de la Nouvelle-Orléans, certifie que la présente charte sociale ont été enregistrées [illegible] les changements et [illegible] Marchands d'Animaux à été inscrit, aujourd'hui, en cahier, à ce bureau, dans le registre des [illegible].

Nlle-Orléans, ce 19 avril 1870.

C. DARCANTEL, Député.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS.—JUILLET 1870.

Sont invités à se présenter à ce Consulat pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. Les [illegible] ou tout autre qui [illegible] à ce Consulat.

A	N
Abadie, Julien,	Natalie Candie,
B	P
Bayron Jean-Pierre,	Prévilleux Eustache,
Blanchard, Georges,	Pothier Charles, artiste musicien,
D	Peyrede,
Dubos Pierre,	Peyroux Jean-Georges,
Dupont Félix,	R
Delvaux Léonard,	Rades, Mme,
Dupont Jules,	Renaud Jean,
Duc Jean,	Roques Pierre Jean,
F	Robert, Jacques, Mme née
Furbasch Eugène,	[illegible]
G	S
Gonet Prosper,	[illegible]
Gauthier, Firmin,	T
Guérin Pierre,	Thibaud Louis,
[illegible]	Tessier Stéphanie, veuve Petit,
H	Taillefer Louis Eugène,
Hérard, Mme, née Augustine Coindet,	Treguier, Charles,
Hurel Alfred,	Tujague Bernard,
Hanna François Antoine,	V
K	Vallois Edouard,
Kaister Philippe,	Verger Victor,
L	Verdié Jacques,
Lafont Adolphe,	Verdière, Mme,
M	W
Mallet Georges,	Wiener, ouvrier,
Maille Joseph,	

La Chancellerie du Consulat de France, située rue Louis No 44, entre celles de Chartres et de la Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.